

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, FONTAINE Valérie et BILOT Naïma (arrivée à 18h41), Messieurs LEGROUX, Christophe PAYAGE Sébastien, CARDOSO Dominique, POTTIE Jean-Pascal, BARBAY Daniel et GUILBAUT Bernard

PROCURATIONS :

Mme DUPUIS Charlotte à M LEGROUX Christophe
M. ROBART Philippe à M. PAYAGE Sébastien

ABSENTES : Mme MARECHAL Claire, Mme RAVERDY Françoise

Secrétaire de séance : Mme FONTAINE Valérie

Ouverture de séance à 18h34

Madame la maire demande au conseil d'étudier deux délibérations sur table. Le conseil accepte à l'unanimité.

1) Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Approuve l'engagement de la commune dans la définition de ces zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ;

Propose la mise en place de la concertation suivante :

- Mise à disposition et à consultation les zones et les critères de définition (mode de concertation)
- Toutes boites en mode publicité
- Registre comme mode de recensement des remarques
- Période de concertation : du 15 avril au 31 mai 2024 aux heures d'ouverture de la mairie

S'engage à travailler sur la définition de ses zones d'accélération sur les énergies renouvelables suivantes :

- Aérothermie ;
- Bois-énergie (bois bûche, bois déchiqueté, granulés...);
- Eolien ;
- Géothermie (de surface et profonde) ;
- Hydroélectricité ;
- Méthanisation ;
- Solaire (photovoltaïque et thermique) sur toiture ;
- Solaire (photovoltaïque et thermique) au sol.

Vote à l'UNANIMITE

Arrivée à 18h41 de Mme Bilot. Par conséquent, celle-ci n'a pas pu voter cette délibération.

2) Sollicitation du fonds de concours structurant de la communauté de communes du Pays de Mormal pour le projet d'installation d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur alimentant les bâtiments communaux

Approuve le projet et la demande de financement,

Sollicite la communauté du Pays de Mormal au titre du fonds de concours pour les projets structurants à hauteur de 100 000 €

Le plan de financement prévisionnel sera assuré comme suit :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| • Subvention État (DSIL) | 233 241,60 € (23,4%), |
| • Département (ADVB) | 330 000,00 € (33,15%), |
| • Fonds de concours CCPM | 100 000,00 € (10,05%) |
| • Fonds propres de la commune | 332 275,08 € (33,4%). |

Autorise Madame Le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Vote à l'UNANIMITE

3) Délibération sur le RIFSEEP – CIA – Annule et remplace la délibération du mois de décembre

Madame le Maire expose à l'assemblée d'un courrier reçu de la Sous-Préfecture en nous informant que nous devons modifier la délibération car les deux critères ne sont pas recevables.

Il est donc modifié comme suit :

- 30 % part liée à l'absentéisme
- 30 % part liée aux propositions d'amélioration émises par l'agent sur son poste
- 40 % part liée à la manière de servir

Vote à l'UNANIMITE

4) Suppression de postes

Compte tenu d'un départ en retraite, d'une mutation et de la création d'un poste en ATSEM principale 2^{ème} classe, il convient de supprimer des emplois correspondants.

Propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet
- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif à temps complet

Vote à l'UNANIMITE

5) Subvention donnée aux associations

Madame Lemoine propose après étude du dossier complet :

- ASCEE pour un montant de 500 euros
- La Pétanque pour un montant de 300 euros
- Club Age d'or pour un montant de 100 euros

- Comité des fêtes pour un montant de 800 euros

Vote à l'UNANIMITE

6) Modification des critères d'âges – Dispositif 2024 d'aide au permis de conduire et modalités de participation de la commune

Modification de l'âge : 14 ans au lieu de 16 ans :

Cette aide est destinée aux jeunes administrés âgés de 14 à 25 ans inscrits au permis de conduire pour la 1ère fois, pouvant justifier d'une résidence principale sur le territoire de la Commune, sans conditions de ressources.

Vote à l'UNANIMITE

7) Crédit alloué pour les fournitures scolaires

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer à 35 euros la participation financière de la commune destinée à l'ensemble des enfants inscrits à l'école Jules COPIN pour les fournitures scolaires, livres et ramettes de papier.

Vote à l'UNANIMITE

Questions diverses :

Madame le Maire indique qu'elle va répondre aux questions transmises en février lors du dernier conseil exceptionnel. Lors de celui-ci, le point des questions diverses n'était pas à l'ordre du jour. Elle répond donc à M Guilbaut et Mme Raverdy.

Questions de M Guilbaut

- 1) Les travaux de la chaudière à bois devaient commencer début février 2024. La rumeur publique colporte que ces derniers seraient reportés de plusieurs mois ? Je demande à avoir des précisions à ce sujet : si oui quelles sont les problèmes rencontrés ? Les travaux de la chaudière, les travaux annexes, raccordement, achat terrain, frais notaire et projet, etc. et à quel montant ?

Les travaux ont démarré le 19 février exactement (aucun problème pour le moment). Le montant des travaux a été redit lors de la demande de subvention citée dans l'ordre du jour du conseil. Concernant le dernier point, M Guilbaut informe le conseil municipal avoir obtenu les renseignements par la maire.

- 2) Les terres agricoles implantées à FAMARS (59) ont été vendues. Il semblerait que la commune serait en procès avec l'acquéreur au sujet de cette vente. Je demande à être renseigné sur les litiges rencontrés qui justifient une telle procédure ?

Nous sommes propriétaires des terrains et avons une procédure en cours pour récupérer les terres libres suite à la signature d'une promesse de bail signé du précédent Maire en mai 2020. Il n'a pas informé le nouveau conseil. Le nouveau conseil a engagé une procédure et l'instruction est en cours.

- 3) Il y a quelques mois j'ai été convoqué à une commission en mairie d'Englefontaine dans laquelle nous avons débattu sur les échanges de terres agricoles entre Mr DUBAN et la

commune (lotissement). Quelles sont les résultats des investigations entreprises ? Des indemnités décidées en conseil municipal (conseil précédant) devaient être versées à Mr DUBAN et Mme BILOT, ont-elles été payées ? sinon quel est le motif de ce refus ? Les intérêts qui courent ne vont-ils pas être conséquents depuis aussi longtemps ?

Un travail de remise à plat des baux est en cours avec la SAFER. Dans ce cadre, nous avons rencontré l'agriculteur concerné par l'échange. Il reconnaît les erreurs de calcul des parcelles. Nous attendons son retour afin de statuer définitivement.

- 4) Au sujet du garage GDM à Englefontaine. Il paraît que vous êtes intervenue avec la Gendarmerie en ce lieu. Quel était le motif ? Faites-vous réellement l'objet d'une plainte pour violation de propriété ?

Monsieur a construit un atelier de peinture sans autorisation. Des travaux ont été effectués. A la demande du procureur de la république, Mme la maire est intervenue avec la gendarmerie une première fois, le garage était fermé. Elle est intervenue une 2^{ème} fois, toujours en présence de la gendarmerie, il y avait de la lumière au niveau du garage. Le gendarme a ouvert le portail et a demandé à Mme le Maire de le suivre.

M Guilbaut précise qu'il a eu des informations de la gendarmerie de Landrecies. Le gendarme s'est fait réprimander car il n'aurait pas dû ouvrir le portail. Il a également pris contact avec le propriétaire du garage qui lui a précisé qu'il avait effectué des travaux sans accord.

Mme le maire précise que la gendarmerie n'a pas à donner des précisions à M Guilbaut sur ce dossier car l'instruction est en cours.

Mme la maire n'a pas été informée par la gendarmerie qu'elle faisait l'objet de plainte pour violation de domicile.

Questions de Mme RAVERDY

« Concernant la distribution des colis des aînés ainsi que le procès-verbal de la réunion du 15 Novembre 2023. En effet le 15 Novembre nous avons délibéré pour l'attribution d'une carte ILLICADO aux enfants pour Noël et non pas l'inscription pour les aînés. Vote à l'unanimité. Rien ne figure dans la délibération concernant la carte des aînés contrairement à ceux qu'il est énoncé dans le bulletin municipal »

Mme la Maire précise qu'une décision a été prise pour les cartes des aînés.

fin de séance à 19h26..

La Présidente de séance
Mme PLUCHART Sandra

La secrétaire de séance
Mme FONTAINE Valérie